

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 513

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE PREMIER

Rétablir le 1° du IV de l'alinéa 173 dans la rédaction suivante :

« 1° L'article L. 4162-5 est ainsi modifié :

« *a*) Les mots : « heures de formation » sont remplacés par le mot : « euros » ;

« *b*) La référence : « L. 6111-1 » est remplacée par la référence : « L. 6323-1 » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.